

CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 4 avril 2019

COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 10 avril 2019 Affichage et publication le 10 avril 2019
Présents :	Laurent BRILLARD, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER (jusqu'à de 19 h 15), Béatrice ARRUGA, Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Tural KESKINER, Alia HAMMOUDI, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Florence BOUR, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA (jusqu'à 20 h 20), Annie-Claude FRANÇOIS, Laurence SOYER, Agnès MACGILLIVRAY, Pascal BRINDEAU, David RAGUIN (à partir de 19 h 15), Simon HOUDEBERT, Patrick CALLU, Frédéric DIARD, Agnès LEMOINE, Clara GUIMARD, Laurent MAMEAUX, Renaud GRAZIOLI
Absents ayant donné procuration :	Geneviève GUILLOU-HERPIN à Benoît GARDRAT, Michèle CORVAISIER à Monique GIBOTTEAU (à partir de 19 h 15), Nicolas HASLÉ à Laurent BRILLARD, Jean-Paul TAPIA à Thierry FOURMONT (à partir de 20 h 20), David RAGUIN à Simon HOUDEBERT (jusqu'à 19 h 15), Joëlle LATHIÈRE à Patrick CALLU.
Secrétaires de séance :	Simon HOUDEBERT et Benoît GARDRAT
Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 4 avril 2019 à 19 h 00, salle de réunions aile Saint-Jacques parc Ronsard à Vendôme

1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Simon Houdebert et Benoît Gardrat en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis **ABBAYE ON ICE : Bilan édition 2018**

Présentation jointe au compte-rendu.

2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

3 **COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : Convention de groupement de commande entre la commune de Vendôme, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la régie du Pôle nautique de Territoires vendômois pour la passation d'un marché public de maintenance, mise en sécurité et modernisation des ascenseurs et élévateurs**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention de groupement de commande conclue entre la commune de Vendôme, la communauté d'agglomération Territoires vendômois, le Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS), le Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS) et la régie du Pôle nautique de Territoires vendômois pour la passation de leur marché public respectif de maintenance, mise en sécurité et modernisation des ascenseurs et élévateurs ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux commandes publiques à signer la convention à intervenir ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

4 COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE : Convention de groupement de commande entre les communes de Vendôme et Mazangé pour la passation d'un marché public d'inspection des ouvrages d'art

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention de groupement de commande entre les communes de Vendôme et Mazangé pour la passation des accords-cadres d'inspection des ouvrages d'art ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux commandes publiques à signer la convention à intervenir ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

5 COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE : Convention de groupement de commande entre la commune de Vendôme et la Communauté d'agglomération Territoires vendômois pour la passation d'un marché public de réfection des couches de roulement - Programme 2019

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention de groupement de commande entre la commune de Vendôme et la communauté d'agglomération Territoires vendômois, pour la passation d'un marché public de réfection des couches de roulement - programme 2019 ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux commandes publiques à signer la convention à intervenir ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

6 FONCIER : Déclassement d'une partie de la pointe du quartier Rochambeau

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation d'une partie de la pointe du quartier Rochambeau, cadastrée section AR n° 546 p et 675 p, de 5 800 m² environ, qui a été fermée à la circulation publique afin de permettre la réalisation d'études techniques en vue de la création d'un parking qui sera loué à la Fabrique de Maroquinerie Louis Vuitton ;
- de déclasser cet espace afin de permettre la réalisation de l'aire de stationnement, sachant que cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet prévoyant le réaménagement complet du site, afin que la partie sud-est de la pointe reste affectée à la promenade publique ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière, à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

7 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2019 - Modification

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de créer les emplois présentés dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS					EFFECTIFS	
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Postes pourvus	Postes vacants
Gestionnaire administratif et technique des cimetières	35 h 00 / semaine	Technique	C	Agent de maîtrise		+1
Agent technique de l'équipe des sports	35 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent technique de l'équipe des sports	35 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	33 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	32 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique	-1	
Agent de service	33 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	31 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique	-1	
Agent de service	33 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	23 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique	-1	

EMPLOIS					EFFECTIFS	
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Postes pourvus	Postes vacants
Agent de service	33 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	30 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique	-1	
Agent de service	33 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	23 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique	-1	
Agent de service	30 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique		+1
Agent de service	22 h 00 / semaine	Technique	C	Adjoint technique	-1	

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux ressources humaines à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

8 STRATÉGIE FINANCIÈRE - RESTAURATION : Fourniture et/ou confection de prestations - Tarifs

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les tarifs ci-dessous pour les prestations réalisées de la cuisine centrale à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Désignation	Unité	Prix net (euros)
Fourniture de café/thé (boissons chaudes, biscuits, jus d'orange, eau en litre)	par personne	1,50 €
Fourniture de viennoiseries	pièce	0,85 €
Fourniture de mini-viennoiseries	pièce	0,35 €
Réalisation de plateau-repas + eau + café	par personne	5,00 €
Fourniture d'accompagnements apéritifs	par personne	1,80 €
Fourniture de goûters	par personne	1,30 €
Fourniture de pâtisseries fraîches (prix à la part)	pièce	0,95 €
Fourniture de plateau de fromages	par personne	1,30 €
Fourniture de pain blanc non bio	pièce	0,80 €
Réalisation de buffet froid (charcuterie/fromage/pain)	par personne	3,00 €
Réalisation de buffet assemblée générale association	par personne	6,50 €

Toute autre prestation faisant l'objet d'une demande particulière sera facturée au prix d'achat des fournitures moyennant une majoration de 5 % du total net relative au temps de préparation et de confection.

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux finances à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

9 URBANISME : Avis sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

A l'unanimité des votants, le conseil municipal émet un avis favorable avec observations sur le projet de SRADDET du Centre-Val de Loire et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10 URBANISME ET AMENAGEMENT : Dénomination de voie - Routes de Blois et du Mans

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de dénommer route de Blois le tronçon situé entre le rond-point de la médaille militaire et celui du conseil départemental ;
- de dénommer route du Mans le tronçon allant du carrefour des rues de Huchepie, des Fontaines et des Vignes jusqu'à l'échangeur de la gare TGV ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

11 URBANISME ET AMÉNAGEMENT : Dénomination de voie – Espaces publics quartier Rochambeau

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de dénommer esplanade Rochambeau l'esplanade située du nord au sud entre le bâtiment Régence (bâtiment A) et le Loir et d'est en ouest des bâtiments K et M aux bâtiments J et D ;
- de dénommer cours George Washington le cours nord reliant l'esplanade Rochambeau à la rue des Tanneurs au sud du bâtiment I ;
- de dénommer cours Thomas Jefferson le cours sud reliant l'esplanade Rochambeau à la rue des Tanneurs au nord du bâtiment L et au sud du grand manège ;
- de dénommer parvis de l'Hermione l'espace piétonnier à l'Ouest du grand manège ;
- de dénommer pont du 8^{ème} dragon le pont situé au nord du quartier accédant à la rue Geoffroy Martel et promenade Gervais Launay le cheminement piétonnier le long du Loir ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

12 VIE SCOLAIRE : Attribution de subventions pour l'organisation des classes de découvertes - Année scolaire 2018/2019

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des subventions suivantes pour les classes de découverte :
 - o de l'école élémentaire Jean Zay pour un montant de 362,25 euros ;
 - o de l'école élémentaire Yvonne Chollet pour un montant de 992,25 euros ;
 - o de l'école maternelle Anatole France pour un montant de 283,50 euros ;
 - o de l'école maternelle Jules Ferry pour un montant de 346,50 euros.

Ces montants correspondent à une première participation à hauteur de 75 % du financement total estimé.

- d'approuver le versement du solde de la subvention à l'issue des séjours ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

13 VIE SCOLAIRE : Programme de réussite éducative (PRE) – Subvention 2019

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 11 314 euros à la régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes afin de mettre en œuvre le programme d'actions 2019 et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

14 VIE SCOLAIRE : Ecole privée sous contrat d'association – Convention pour la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de l'école privée Notre-Dame de Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pour la mise en œuvre de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame de Vendôme ;
- d'accepter de verser à l'organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC), la participation 2019 de la ville de Vendôme d'un montant de 86 289,35 euros ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

15 VIE SCOLAIRE : Fusion des écoles élémentaires Louis Pasteur et Jules Ferry - Regroupement des élèves à l'école élémentaire Jules Ferry. Fusion des écoles élémentaires Louis Pasteur et Anatole France - Regroupement des élèves à l'école élémentaire Anatole France

A l'unanimité des votes exprimés,

Renaud Grazioli s'abstenant,

le conseil municipal décide :

- d'approuver la fusion de l'école élémentaire Louis Pasteur avec l'école élémentaire Jules Ferry dans les locaux de l'école élémentaire Jules Ferry, suivant les conditions de la carte scolaire élaborée par la Directrice académique des services de l'Education nationale ;
- d'approuver la fusion de l'école élémentaire Louis Pasteur avec l'école élémentaire Anatole France dans les locaux de l'école élémentaire Anatole France, dans les conditions de la carte scolaire élaborée par la Directrice académique des services de l'Education nationale ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

16 VIE SCOLAIRE : Modification des secteurs d'affectation scolaire

A l'unanimité des votes exprimés,
Laurent Mameaux et Renaud Grazioli s'abstenant,
le conseil municipal décide :

- d'abroger l'acte institutif et modificatif des secteurs scolaires, à savoir la délibération n° VV-D-100316-05 du 10 mars 2016 ;
- de substituer aux secteurs scolaires existants les deux secteurs d'affectation ;
- de rendre applicables ces nouvelles dispositions à compter du 23 avril 2019, date du début des préinscriptions scolaires pour la rentrée 2019 ;
- d'autoriser le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

17 VOIRIE : Convention tripartite entre la communauté d'agglomération Territoires vendômois, les communes de Vendôme et Naveil pour les travaux de la route de Montrieux

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la commune de Vendôme, la communauté d'agglomération Territoires vendômois et la commune de Naveil et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la voirie à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Fin de la séance à 20 h 25